

Sujet : TR: Votre demande n°48211

De : snia-ouest-ads-bf - DGAC/AUTRES <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Date : 07/02/2025 à 18:27

Pour : "celine.richard@mayenne.gouv.fr" <celine.richard@mayenne.gouv.fr>

De : ROBOT OBSTACLES <robot-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 7 février 2025 18:02

À : snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Objet : Votre demande n°48211

Bonjour Mme Richard,

Votre projet associé à la demande n°48211 n'est soumis à aucune servitude aéronautique et/ou radioélectrique gérée par la direction générale de l'Aviation civile.

Au regard de ses caractéristiques (rappelées dans le tableau récapitulatif ci-joint), il ne constitue pas un danger pour la circulation aérienne civile.

J'émet donc un avis favorable.

Si l'accord du ministère de Armées est requis au titre des servitudes des installations militaires, je vous invite à consulter également ses services.

Cordialement,

Pour le directeur général de l'Aviation civile, le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire

Philippe Barnola

Merci de ne pas répondre à ce message généré automatiquement et d'utiliser, pour tout échange, le formulaire de contact disponible sous <https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/contact>

— Pièces jointes : —

TableauRecapitulatif.xlsx

8,6 Ko